

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 décembre 2012**

CP 12/12-25

*L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**REHABILITATION DE LA DEMI-PENSION  
DU COLLEGE JEAN LACAZE A GRISOLLES  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux pour la réhabilitation de la demi-pension du Collège Jean LACAZE à GRISOLLES.

Cette consultation porte sur 11 lots :

- Lot 1 – Maçonnerie – gros-oeuvre
- Lot 2 – Doublage – Isolation – Faux plafond
- Lot 3 – Cloisons spécifiques et fourniture de froid
- Lot 4 – Electricité – sécurité incendie
- Lot 5 – Equipement de cuisine
- Lot 6 – Installation sanitaire et thermique
- Lot 7 – Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 8 – Ventillation et traitement de l'air
- Lot 9 – Peintures et revêtements de sols
- Lot 10 – Etanchéité toiture terrasse
- Lot 11 – Menuiseries agencements intérieurs

La Commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2012 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

Celle-ci a décidé d'attribuer les marchés proposés aux entreprises proposant l'offre économique la plus avantageuse, selon les critères d'attribution pondérés énoncés ci-dessous :

- prix des prestations 60%
- valeur technique 40 % (La valeur technique a été évaluée sur le mémoire technique présenté par l'entreprise pour réaliser ce chantier)

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les marchés de réhabilitation de la demi-pension du Collège Jean LACAZE à GRISOLLES avec les entreprises et pour les montants suivants :

Lot 1 – Maçonnerie – gros-oeuvre  
Montant : 108 488,70 € HT  
Attributaire : LUVISUTTO (82)

Lot 2 – Doublage – Isolation – Faux plafond  
Montant : 34 559,50 € HT  
Attributaire : Société MMP (82)

Lot 3 – Cloisons spécifiques et fourniture de froid  
Montant : 74 886,00 € HT  
Attributaire : Société MARRE DELZESCAUX (82)

Lot 4 – Electricité – sécurité incendie  
Montant : 53 000,00 € HT  
Attributaire : Société FAUCHE (82)

Lot 5 – Equipement de cuisine  
Montant : 171 000,00 € HT  
Attributaire : Société THIRODE (31)

Lot 6 – Installation sanitaire et thermique  
Montant : 23 002,45 € HT  
Attributaire : Société Les 5 ELEMENTS CLIMATIQUES (82)

Lot 7 – Menuiseries extérieures aluminium  
Montant : 57 080,70 € HT  
Attributaire : Société PLANETE MENUISERIE (82)

Lot 8 – Ventillation et traitement de l'air  
Montant : 45 590,17 € HT  
Attributaire : Société Les 5 ELEMENTS CLIMATIQUES (82)

Lot 9 – Peintures et revêtements de sols  
Montant : 17 341,15 € HT  
Attributaire : Société ROUDIE (82)

Lot 10 – Etanchéité toiture terrasse  
Montant : 23 986,00 € HT  
Attributaire : Société ARTYBAT (82)

Lot 11 – Menuiseries agencements intérieurs  
Montant : 7 458,93 € HT  
Attributaire : Société BATTUT (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,